

11^e RALLYE DU CLAIN



kiki photo rallye

14. JUIN

.. 2015 ..

**ACCES
GRATUITS**



LUSIGNAN - CLOUÉ - CELLE L'E - PAYRÉ

L'A.S.A. Vienne Auto Compétition, vous présente le

REGLEMENT PARTICULIER

Du 17ème RALLYE REGIONAL DU CLAIN

13 et 14 juin 2015

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes

PROGRAMME – HORAIRES :

- **Parution du règlement le lundi 16 mars 2015**
- **Ouverture des engagements lundi 16 mars 2015**
- **Clôture des engagements le lundi 01 juin 2015**
- **Parution du road book le vendredi 12 juin de 13h45 à 19h00 et le samedi 13 juin de 8h30 à 17h00.**
- **Reconnaitances le vendredi 12 juin de 14h00 à 20h00 et le samedi 13 juin de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 20h00.**
- **Vérifications administratives samedi 13 juin de 13h30 à 19h00, dans les locaux de la Communauté de communes à Lusignan.**
- **Vérifications techniques samedi 13 juin de 14h00 à 19h30, dans les locaux de la Communauté de communes à Lusignan.**
- **Première réunion de collège le samedi 13 juin à 18h30.**
- **Publication des équipages autorisés à prendre le départ, heures et ordres de départ, le samedi 13 juin à 21h00.**
- **Le dimanche 14 juin, départ de Lusignan à 9h00, arrivée à Lusignan à partir de 16h41.**
- **Vérifications finales au Garage Mélusin, Av. de Poitiers à Lusignan.**
- **Publication des résultats du rallye dimanche 14 juin 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent à la Communauté de communes du Pays mélusin, à Lusignan.**
- **Remise des prix le dimanche 14 juin sur le podium d'arrivée Communauté de communes du Pays mélusin, à Lusignan.**

ARTICLE 1 P- ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Vienne Auto Compétition organise en qualité d'organisateur administratif et technique, le 17ème rallye régional du Clain qui se déroulera les 13 et 14 juin 2015. Le présent règlement a été enregistré à la F.F.S.A. sous le permis d'organisation n° R147 en date du 17/03/2015.

Comité d'organisation :

Président : Sylvain QUILLET

Trésorier : Sébastien FERRON

Secrétaire : Pascal LACROIX

Responsable commissaires : Carole JEANNEAU

Responsable logistique : Sébastien GOUIONNET

Officiels : Valérie THEBAULT

Presse - Hébergement : Sébastien FERRON

Remise des prix : Marie-Christine THOUVENET

Secrétariat du rallye : ASAVAC – S. QUILLET – 22 rue des 2 Communes – Le Fouilloux -

86370 MARCAY - asavac@free.fr - <http://asavac.fr> – Tél : 06 77 84 23 14 - Fax : 0811 389 740

Permanence du rallye : Depuis la date d'ouverture des engagements jusqu'au 13 juin, au secrétariat du rallye. Puis à la Communauté de communes du Pays mélusin, à Lusignan, du 13 juin à la clôture de l'épreuve par le collège. **Tél. 06 77 84 23 14**

Organisateur technique :

ASA Vienne Auto Compétition – Mairie de Lusignan – 86600 LUSIGNAN

1.1P – OFFICIELS

Commissaires sportifs :

Président : Jean-Paul BONNAUD Lic. : 7948

Membres : Odile DELERUE Lic. : 4282

Catherine CONDEMINE Lic. : 56617

Directeur de Course : Serge FAUVEL Lic. : 2517

Directeur de Course Adjoint : Jean-Luc ROGER Lic. : 1030

Directeur de Course Adjoint : Bernard CONDEMINE Lic. : 6916

Directeur ES 1 : Jacques COURTIN Lic. : 6233

Adjoint ES 1 : Jean-Marie CAROF Lic. : 203852

Directeur ES 2 : J. Louis MINEUR Lic. : 29169

Adjoint ES 2 : Patrice DELIAS Lic. : 18371

Médecin Chef : Voir additif le jour de l'épreuve

Commissaires Techniques : Thierry BAROU Lic. : 153112

Cédric DAURAT Lic. : 111570

Vincent DARLAVOIX Lic. : 170389

Chargés relations concurrents : Mathieu BONNAUD Lic. : 41131

Fernand KAMP Lic. : 50053

Tricolore : Bernard CONDEMINE Lic. : 6916

Damier : Joëlle MARIEN Lic. : 7881

1.2P - ELIGIBILITE

Le rallye du Clain compte pour la coupe de France des rallyes 2015 (Coef. 2), le championnat régional du Comité Poitou-Charentes, le championnat Limousin.

1.3P – VERIFICATIONS

Les équipages engagés **ne recevront pas de confirmation d'engagement**, la liste des engagés sera consultable sur le site <http://www.asavac.fr> et mise à jour régulièrement. Les équipages qui n'apparaîtraient pas sur cette liste voudront bien contacter le secrétariat.

Les équipages engagés sont convoqués aux vérifications aux dates et horaires suivants :

Vérifications administratives, **samedi 13 juin de 13h30 à 19h00**, vérifications techniques **samedi 13 juin de 14h00 à 19h30** à la Communauté de communes, à Lusignan. Un CH sera mis en place de la sortie des administratifs à l'entrée aux techniques (30 mn). Les vérifications finales éventuelles seront effectuées au garage Mélusin, Av. de Poitiers à Lusignan. Taux horaire de la main d'oeuvre : 60.00 € TTC.

ARTICLE 2P – ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 3P - CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P – DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P - Toute personne qui désire participer au 17^{ème} rallye du Clain doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 01 juin 2015.

3.1.10P – Le nombre d'engagés est fixé à 110 voitures maximum. L'organisation se réserve le droit d'annuler le rallye si moins de 50 engagés le lundi 01 juin.

3.1.11.1P – Les droits d'engagement sont fixés :

a) avec la publicité facultative des organisateurs : 285 €

b) sans la publicité facultative des organisateurs : 570 €

3.1.12P – La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3P – ORDRE DE DEPART : Conforme au règlement standard F.F.S.A. Dans l'ordre des numéros pour la première section, reclassement sur les temps de l'ES1 pour la deuxième et troisième section dans la mesure du possible.

ARTICLE 4P - VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P – Assistance

Conforme au règlement standard F.F.S.A. **L'assistance est interdite sur l'ensemble du parcours** excepté dans les zones précisées sur le road book.

Assistance autorisée au lieu dit « les Bastilles » à Lusignan.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6P – Identification des voitures

Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement standard des rallyes.

ARTICLE 5P – PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au règlement particulier.

ARTICLE 6P - SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P – DESCRIPTION

Le rallye régional du Clain représente un parcours de 142.00 Kms dont **39.900 Kms** chronométrés.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales :

Cloué/Celle : 5.80 Kms ES 1 - 3 - 5

Celle/Payré : 7.50 Kms ES 2 - 4 - 6

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe Itinéraire.

6.2P – RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

6.2.6P - Elles seront autorisées le vendredi 12 juin de 14h00 à 20h00, le samedi 13 juin de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 20h00.

6.2.7. Pénalités

Reconnaitances en dehors des jours et heures autorisés ou non-respect du nombre maximum de passages (Championnat de France Rallyes Terre, voir article 6.2) ou en cas d'utilisation d'un véhicule qui n'est pas de série lorsque c'est le cas :

- départ refusé,
- amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye,
- demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA.

Les trois pénalités sont cumulées.

Autres infractions

- 1ère infraction, selon la gravité:
 - 1 mn à 3 mn
 - ou départ refusé
 - ou/et amende du montant de l'engagement au rallye concerné.
- 2^{ème} infraction :
 - interdiction de prendre le départ,
 - demande de sanction à la FFSA
 - amende du double du montant de l'engagement au rallye concerné.

Les trois pénalités sont cumulées.

Ces pénalités seront infligées par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le montant des amendes est conservé par l'organisateur.

Lorsque les contrôles de reconnaissances sont diligentés par la FFSA, le montant des amendes est conservé par la FFSA.

ARTICLE 7 - DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P – DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTRÔLES

7.2.11P - Les signes distinctifs des commissaires sont :

Commissaire de route :

Chasuble orange

Chef de poste :

Chasuble orange + badge

ARTICLE 8P - RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 9P – CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 10P - PRIX

Prix en espèces : 11 025 €

	1	2	3	4	5	TOTAL
Groupe*	100	75	50			1 125
Classe	280/140** <small>**Si moins de 4 partants</small>	140 <small>De 4 à 8 partants</small>	80 <small>De 9 à 14 partants</small>	50 <small>Si plus de 15 partants</small>		9 900
Total						11 025

**Primes de groupe si plus de 5 partants – Les primes sont cumulables.*

Les classes A5/A5K, A6/A6K, A7/A7K/A7S, N2/N2S, R3D/R3T/R3C, R2C/R2B, R1B/R1A seront confondues pour les primes.

Coupes :

- Aux 3 premiers du scratch
- Aux 3 premiers de groupe
- Au premier de chaque classe
- A 3 commissaires.
- Les coupes ne sont pas cumulables

La remise des prix se déroulera sur le podium d'arrivée à partir de 16h45 à la Communauté de Communes du Pays mélusin à Lusignan.

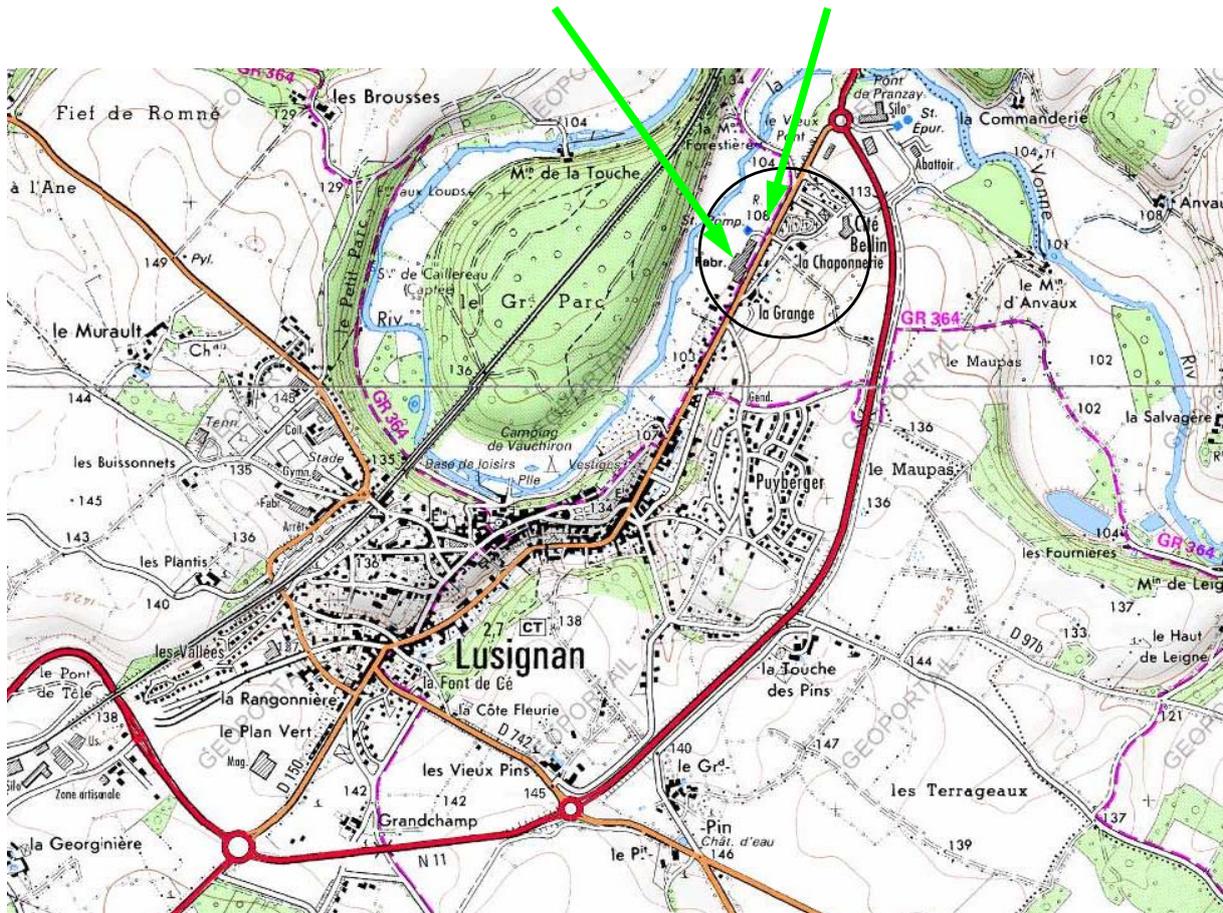
ATTENTION :

Il faut que cette manifestation sportive soit une fête pour tous. Pour la pérennité de notre épreuve, nous comptons sur vous : **SOYEZ RESPONSABLES, RESPECTEZ LA SECURITE, LES RIVERAINS, LES AUTRES USAGERS DE LA ROUTE ET L'ENVIRONNEMENT**

Merci, et bon rallye.

**PC COURSE
PARC FERME**

**Parc
d'assistance**



HEBERGEMENTS :

Quelques idées pour trouver votre hébergement :

=> Gîtes de France Vienne - www.gitesdefrance-vienne.com

Tél : 05 49 37 19 77 ou 05 49 37 48 58 - Fax: 05 49 37 19 79 - info@gitesdefrance-vienne.com

=> La rubrique hébergement, sur le site de la Communauté de communes du Pays Mélusin : www.cc-paysmelusin.fr

=> Le site touristique de la Vienne : www.tourisme-vienne.com

ITINERAIRE



17ème Rallye du Clain Régional

ITINERAIRE et CONTRÔLES

Lever du soleil 06h02

Etape 1 14/06/2015

CH ES	Lieux	ES Distance	Liaison Distance	Total Distance	T.I.	1ère voit
CH 0	Départ Etape 1 Parc Fermé Out - Pays Méluisin Podium - Pays Méluisin					9h00
	Service A - Les Bastilles	0,00	0,10	0,10	0h25	
CH 0A	Service Out - Les Bastilles		0,70	0,70		9h25
RZ 1	Refuel Prochain Refuel	0,00 13,30	1,00 33,80	1,00 47,10		
CH 1			3,90	4,90	0h10	9h35
ES 1	CLOUE-CELLE	5,80				9h38
CH 2			13,70	19,50	0h30	10h08
ES 2	CELLE-PAYRE	7,50				10h11
CH 2A	Regroup In - Les Bastilles REGROUPEMENT - Pays Méluisin		15,50	23,00	0h35	10h46
CH 2B	Regroup Out - Pays Méluisin				1h29	12h15
	Service B - Les Bastilles	13,30	34,50	47,80	0h35	
CH 2C	Service Out - Les Bastilles		0,70	0,70		12h50
RZ 2	Refuel Prochain Refuel	13,30 13,30	33,80 33,80	47,10 47,10		
CH 3			3,90	4,90	0h10	13h00
ES 3	CLOUE-CELLE	5,80				13h03
CH 4			13,70	19,50	0h30	13h33
ES 4	CELLE-PAYRE	7,50				13h36
CH 4A	Regroup In - Les Bastilles REGROUPEMENT - Pays Méluisin		15,50	23,00	0h35	14h11
CH 4B	Regroup Out - Les Bastilles				0h39	14h50
	Service C - Les Bastilles	13,30	34,50	47,80	0h35	
CH 4C	Service Out - Les Bastilles		0,70	0,70		15h25
RZ 3	Refuel Prochain Refuel	13,30 13,30	33,80 33,50	47,10 46,80		
CH 5			3,90	4,90	0h10	15h35
ES 5	CLOUE-CELLE	5,80				15h38
CH 6			13,70	19,50	0h25	16h08
ES 6	CELLE-PAYRE	7,50				16h11
CH 6A	Podium - Lusignan - Pays Méluisin Parc Fermé - Pays méluisin		15,50	23,00	0h30	16h41
Total Etape 1		39,90	102,10	142,00		28,10%

Coucher du soleil 21h53

Section 1

Section 2

Section 3